



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022
Le mercredi 8 juin 2022 à 19h au restaurant L'Ange Cornu
École aux-Quatre-Vents

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève »

ORDRE DU JOUR

	SUJETS	I/C/A	
1.	Ouverture de la séance		Présidente
2.	Prise des présences		Présidente
3.	Vérification du quorum		Présidente
4.	Période réservée au public (10 minutes maximum)		Présidente
5.	Adoption de l'ordre du jour	A	Présidente
6.	Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022	A	Présidente
7.	Information de la présidente	I	Présidente
8.	<p>Étude des dossiers :</p> <p>8.1 Dossiers et prise de décision 8.1.1 Bilan de l'année (document CSSDA) 8.1.2 Bilan du plan de lutte et sondage « pour un milieu sain et sécuritaire »</p> <p>8.2 Dossiers de consultation 8.2.1 Campagne de financement 8.2.2 Postes vacants au C.É. 2022-2023</p> <p>8.3 Dossiers d'information 8.3.1 Budget Fonds 8 – mise à jour 8.3.2 Fête des finissants 8.3.3 Rentrée 2022-2023</p>	 A A C C I I I	
9.	<p>Suivi régulier</p> <p>9.1 Service de garde 9.1.1 Nouvelle tarification et nouvelles règles de fonctionnement</p> <p>9.2 Comité de parents</p> <p>9.3 Information du personnel enseignant et de soutien</p>	 I I I	
10.	<p>Varia</p> <p>10.1 Bonnes vacances</p>	 I	
11.	Date de la prochaine rencontre (Assemblée générale des parents) : 8 septembre 22	I	
12.	Levée de la séance	A	

I = Information

C= consultation

A = approbation